

Avis de consultation Projet QC-2025-04

Septembre 2025

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 15 septembre 2025 au 26 septembre 2025.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) et [D-2023-049](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur la norme de fiabilité suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelle norme

- BAL-007-1 – Évaluations de la fiabilité des approvisionnements en énergie à court terme

Nouvelle version de la norme :

- TOP-003-7 – Spécification et collecte des données et informations des exploitants de réseau de transport et des responsables de l'équilibrage

Norme à retirer :

- TOP-003-6.1 – Spécification et collecte des données et informations des exploitants de réseau de transport et des responsables de l'équilibrage

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts de la norme de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Normes et annexes QC proposées;
- Sommaire des normes à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Norme en suivi des modifications;
- Annexe QC en suivi des modifications;

- Justification technique de la norme proposée.